

## Lettre aux adhérents n°52 –Mai 2022

### EDITORIAL

Chers Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly,

La première moitié de l'année a été très active pour notre association. En février nous avons eu la chance d'accueillir une nouvelle fois l'ONF lors de notre assemblée générale. L'exposé, fait par les cadres de l'ONF invités, sur le reboisement de la plaine de Pierrelaye, fortement polluée par des épandages durant des décennies, a été fort apprécié. Les grandes lignes de cette intervention vous ont été proposées dans le compte-rendu de l'AG qui vous a été diffusé et sont également reprises dans cette lettre. En mars, la conférence que nous avons organisée, en collaboration avec l'EPESG, le CADEB et les Amis de l'Etang-la-Ville, sur ce même thème de la pollution des sols et des solutions qu'il convient d'y apporter, a également été un franc succès. Vous trouverez dans ce numéro le résumé de cette conférence. Cette problématique des sols pollués nous tient particulièrement à cœur en effet eu égard aux 148 hectares acquis l'an dernier par la municipalité de Saint Germain au nord de notre belle forêt et dont l'avenir est actuellement en discussion. Notre association n'est cependant pas de taille pour discuter avec les autorités en charge de ce dossier, étant donné les aspects techniques, économiques et juridiques qui s'y attachent. Aussi sommes-nous en recherche d'autres associations pour nous épauler. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dans un prochain numéro de cette lettre de l'évolution de ce dossier.

Dominique MARIS, Président

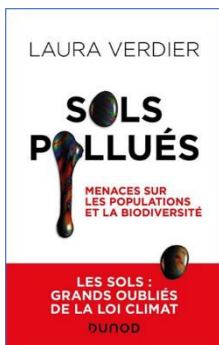
### AGENDA

Plus d'information sur <http://www.amisforetsaintgermainmarly.fr>

- **Sorties 2022 gratuites pour les adhérents à jour de leur cotisation 2022** (hors frais d'entrée exceptionnels pour certaines sorties)  
(12 € individuel, 18€ couple, 3 € étudiants et chômeurs, gratuit pour enfants; Participation de 12 € par sortie pour les non adhérents)
  - ✚ **Reconnaissance des arbres, découverte de l'écosystème forestier et des arbres remarquables:**  
samedi 11 juin à 9h30 Forêt de Saint-Germain à l'entrée de Poissy Guidée par Alain Gauthier
  - ✚ **Ornithologie** : dimanche 15 mai à 9h30, forêt de Saint-Germain, Etang du Corra Guidée par Jean-Pierre Lair Participation de 5 euros/personne (pour l'intervenant)
  - ✚ **Parc du peuple de l'herbe** vendredi 17 juin à 9h30 Carrières-sous-Poissy (Maison des insectes, découverte du parc, botanique). Guidée par les responsables du parc
  - ✚ **Sylvothérapie famille** : samedi 21 mai à 14h30 Forêt de Saint-Germain, la mare aux canes Guidée par Juliette David Participation de 5 euros/enfant et 10 euros/adultes (pour l'intervenante)

**Inscription obligatoire** (indiquer coordonnées téléphoniques et date choisie), **exclusivement par courriel**: [sorties@amisforetsaintgermainmarly.fr](mailto:sorties@amisforetsaintgermainmarly.fr) ou par sms / téléphone au 06 87 71 61 70 pour sortie Reconnaissance des arbres / 06 33 95 42 43 pour autres sorties

- **Journée forêt propre 2022** : samedi 8 octobre



## ➤ DEFENSE ET PRESERVATION DE NOS FORETS

### CONFERENCE DE LAURA VERDIER LE 17 MARS 2022 : « SOLS POLLUES, MENACES POUR LES POPULATIONS ET LA BIODIVERSITE »

Les sols de plus de 10 000 sites sont pollués en France. Lors de sa conférence, Laura Verdier nous a invités à une prise de conscience sur l'ampleur de cette situation et l'urgence d'agir, avec des exemples très concrets, en présence des adhérents de nos associations et de quelques élus locaux.

#### 4 actions à retenir :

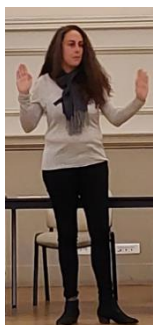
**1/ Protéger et légiférer** : Les sols doivent être protégés, au même titre que l'air ou l'eau. C'est-à-dire bénéficier de mesures législatives pour limiter la propagation de la pollution déjà présente dans les sols, pour mesurer et connaître les impacts des sols pollués, pour éviter les risques de pollution à l'avenir.

**2/ Mesurer et quantifier les risques** : La pollution des sols entraîne des menaces pour la santé des populations et des animaux qui vivent à proximité immédiate de ces sols pollués. Ce risque doit être pris en compte lors de nouveaux aménagements de zones concernées. L'étude des sols est impérative avant l'installation d'une école ou d'une aire de jeux par exemple, autant que pour un site industriel.

**3/ Agir collectivement** : plus de personnes sont mobilisées, plus on peut faire entendre la voix des sols et de ceux qui vivent sur ou travaillent avec ces sols auprès de l'ensemble des parties-prenantes : particuliers, organisations publiques, entreprises privées, associations environnementales, promoteurs immobiliers, exploitants agricoles, législateurs, industriels, ... tous doivent se sentir concernés.



**4/ Communiquer largement** : faire savoir à quel point les sols de la région ouest de Paris, aux environs d'Achères, sont pollués. Sans parler de tous les autres sols de France qui subissent le même sort depuis des décennies. L'alerte doit éveiller les consciences ; la communication est vitale et doit être virale afin de toucher tous les bords et agir.



Aujourd'hui il existe des solutions pour quantifier les pollutions voire pour dépolluer. Mais les coûts d'analyse et des solutions à mettre en œuvre sont colossaux. Sans compter le temps – très long – pour caractériser ces pollutions. Il est donc grand temps de nous mobiliser, notamment avec l'appui et les conseils de Laura Verdier et de ses confrères.

#### **Pourquoi les sols de la plaine d'Achères sont-ils pollués ?**

L'histoire de la pollution de l'ouest parisien est totalement liée à l'histoire de la ville de Paris au cours du siècle dernier, des débuts de l'ère industrielle, de l'assainissement des eaux de la capitale, de l'épandage de ces eaux usées sur les plaines aval de la Seine, du maraîchage d'abord encouragé puis complètement interdit à des fins alimentaires. Une histoire que nous devons accepter : « réparer le passé pour bâtir l'avenir », ensemble, de façon concertée.

### Une future forêt en plaine de Pierrelaye

Claire Nowak, responsable du service forêt à l'ONF IdF Ouest, a présenté, lors de notre assemblée générale 2022, les grandes lignes de ce projet qui porte sur 1 500 hectares sur la plaine de Pierrelaye, à une vingtaine de kilomètres au nord de Saint Germain. Ces espaces ont recueilli, pendant tout le XXe siècle, les eaux usées de Paris par épandage avec pour conséquence une extrême pollution de l'ensemble des sols à laquelle s'ajoute aujourd'hui des dépôts sauvages de déchets en tout genre et des occupations illégales de certains espaces. Le défi est de taille pour l'ONF qui a été missionné, en tant que maître d'œuvre, pour faire « dépolluer », si tant est que cela soit possible, ces sols et y faire pousser des plantes et des arbres.



Dans son ensemble, le projet porte sur 1350 hectares et sur 10 ans. Il compte 300 hectares de forêt existante, dispersée ; 300 hectares d'espaces naturels à maintenir ouverts pour accueillir du public, l'avifaune et la flore ; 750 hectares à boiser par plantation, semis, régénération naturelle, sur un sol particulièrement compliqué. Trois types de territoire avec chacun leurs particularités et problématiques.

Trois *scenarii* ont été étudiés pour faire face à la pollution des sols conduisant à trois « solutions » :

- **L'impossibilité** de planter : solution non retenue.
- La **phyto remédiation** consistant à choisir des plantes qui peuvent pousser et résorber une partie de la pollution. Les adventices, brassicacées, salicacées ou d'autres essences comme certains pins, le tulipier de Virginie, l'eucalyptus, le liquidambar, ... sont autant de plantes et arbres qui seraient capables de fixer les métaux lourds et d'assimiler 1% de la pollution des sols, à condition aussi de filtrer les particules émanant de ces plantes au moment de leur coupe. Car la pollution se retrouverait dans l'écorce, les branches, les feuilles, et donc dans l'air. L'étude a montré qu'il faudrait 102 ans pour des peupliers, par exemple, plantés par rotation de 15 ans, pour purger une partie de la pollution ... A ce compte, la phyto remédiation n'a pas été retenue.
- La **phyto stabilisation** consistant à sélectionner des plantes qui maintiennent l'état pollué mais empêchent la pollution des nappes phréatiques par lessivage. Or la zone touchée est sableuse (elle laisse passer l'eau), il n'y a pas de haies et la plaine est en plein vent. Le changement climatique s'ajoute à la liste des points noirs. Cependant, malgré les difficultés qu'il faudra dépasser, c'est cette solution qui a été retenue. 48 essences forestières ont été sélectionnées pour être plantées sur ces terrains. 10 assemblages de 6 essences par parcelle ont ainsi été identifiés en vue de créer une forêt mosaïque. L'outil **ClimEssence**, développé par la communauté des forestiers, les a aidés dans ces choix.

Pour l'ONF et tous les acteurs de ce projet, le challenge est à la mesure de la pollution : il s'agit de **fabriquer**, de toute pièce, un **écosystème résilient à moyen-long terme**. Les premières plantations ont été réalisées. Affaire à suivre.

## LE SENTIER DES ORATOIRES

C'est en 1978 que fut inauguré le Sentier des Oratoires. Il avait été créé à l'initiative de Marie-Laure Vanier, alors Conseillère Municipale, devenue ensuite Présidente des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly pendant 12 ans. Depuis sa création, ce Sentier connaît beaucoup de succès, tant auprès des groupes de marcheurs que des promeneurs en famille, et permet la visite de **4 Croix et 7 Oratoires**, témoins de notre passé.

Entièrement situé en Forêt de Saint-Germain, balisé par des plaquettes à croix bleues sur fond blanc, **le Sentier des Oratoires est long de 18 kms** et peut être réduit à 13 kms grâce à un raccourci au niveau de la Croix de Noailles. Il faut compter 5 à 6 heures pour le suivre entièrement dans le sens des aiguilles d'une montre ou à l'inverse.

Notre association a toujours été chargée du balisage de ce sentier. Pour ce qui est de l'entretien des niches, il a été pris en main il y a quelques années bénévolement et de façon pas toujours concertée avec l'ONF par l'association « Défense du Patrimoine Chrétien » qui s'est néanmoins parfaitement acquittée de cette tâche jusqu'en 2016. Depuis, elle n'a plus donné signe de vie, sa présidente étant retournée dans sa Pologne natale.

Actuellement, nous avons à faire face à une **des Anglais**, phénomène dû à la croissance de ne va pas sans poser quelques problèmes, à savoir propriété de ces oratoires, niches et statues, reste La statue de la Vierge, qui menaçait de chuter, a été mise en lieu sûr en attendant.

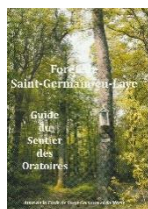


dégradation de la niche de **l'oratoire du Chêne** l'arbre-support. Son remplacement est en cours et qui est concerné pour cette intervention. La à définir. Nous n'avons pas, à ce jour, de réponse. été retirée par un bénévole aidé d'un jardinier voisin



Par ailleurs, il faut déplorer durant l'été dernier, durant la fête des Loges, la disparition de **l'oratoire de Sainte Geneviève**. Acte de pur vandalisme semble-t-il. Le remplacement sera à réaliser et pour l'instant, aucune solution n'est envisagée.

Il y a donc une prise de conscience de la pérennité de ce patrimoine historique à instaurer car, ces oratoires (niches fixées aux troncs d'arbres) sont une particularité rare comparativement aux oratoires maçonnés ou en bois reposant sur le sol, que l'on trouve très fréquemment ailleurs. Cette exception ne mériterait-elle pas une plus grande considération ?



**Un petit guide de l'itinéraire de ce sentier est en vente à l'Office de Tourisme de St Germain Boucle de Seine, place André Malraux au prix de 3 euros.**

Site Internet : <https://www.amisforetsaintgermainmarly.fr/rubrique-3>

Facebook : <https://www.facebook.com/amisdelaforetdeSaintgermainetdemarly/>

Association des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

Maison des Associations 3 rue de la République 78100 St Germain-en-Laye Tél. 01 39 73 73 73

**Association agréée au titre de la protection de l'environnement dans un cadre départemental depuis 1979**